

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT HAUTE-GARONNE
ARRONDISSEMENT DE TOULOUSE
MAIRIE DE VILLENEUVE-LES-BOULOC
31620 VILLENEUVE LES BOULOC

ARRETE N° 052/2024

**Modification nomination d'un mandataire
pour la Régie de recettes Centrale**

Le Maire de VILLENEUVE LES BOULOC

VU l'arrêté n° 062/2021 en date du 01/05/2021, portant création d'une régie Centrale ;

Vu l'arrêté n°017/2024 en date du 23/04/2024 portant modification de nomination d'un régisseur titulaire et d'un régisseur suppléant pour la régie de recettes Centrale ;

Vu l'arrêté n°018/2024 en date du 07/05/2024 nommant Mme LONGAGNE Sandrine mandataire ;

Vu l'avis conforme du comptable public assignataire en date du 09/09/2024;

Vu l'avis conforme du régisseur en date du ;


Elisabeth JACQUET
Inspectrice
des Finances Publiques

ARRETE

Article 1^{er} : Madame GERMA Cécilia est nommée mandataire de la régie de recettes Centrale pour l'encaissement des produits de la régie Centrale avec pour mission d'appliquer exclusivement les dispositions prévues dans l'acte de création de celle-ci ;

Article 2 : Le mandataire ne doit pas percevoir de sommes pour des produits autres que ceux énumérés dans l'acte constitutif de la régie, sous peine d'être constitué comptable de fait et de s'exposer aux poursuites disciplinaires et aux poursuites pénales prévues par l'article 432-10 du Code pénal ;

- Il doit les encaisser selon les modes de recouvrement prévus par l'acte constitutif de la régie ;

Article 3 : Le mandataire est tenu d'appliquer les dispositions de l'instruction interministérielle sur les régies n° 06-031-A-B-M du 21 avril 2006.

Article 4 : L'arrêté n°018/2024 en date du 07/05/2024 est abrogé.

Fait à Villeneuve-lès-Bouloc,

Le 10/09/2024

Le Maire,

André GALLINARO



Le régisseur titulaire, DARDENNE Caroline
(précédé de la mention « vu pour acceptation »)

Vu pour acceptation

Le mandataire, GERMA Cécilia
(précédé de la mention « vu pour acceptation »)

Vu pour acceptation.